



MAIRIE DE NANTERRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

MERCREDI 27 JANVIER 2021 À 19H



Sur radioagora-nanterre.fr en direct et à distance

QUARTIER CENTRE

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées, soit sur le répondeur, soit dans le fil de discussion, qui n'ont pas pu être abordées pendant la séance. Le podcast du conseil de quartier est en ligne, vous pourrez également en prendre connaissance sur le site de la ville.

CADRE DE VIE/PROPRETÉ

DANIEL PILLONI Nanterre fait-elle partie des « villes en transition » et si non l'actuelle équipe municipale compte-t-elle s'inscrire dans le cahier des charges de ce mouvement ?

La ville de Nanterre n'est pas adhérente au réseau des villes en transition, mouvement citoyen qui prend notamment ses racines dans la permaculture où la transition est un passage qui mène de la dépendance au pétrole à la résilience locale. Si Nanterre ne suit pas le cahier des charges retranscrit dans ce manuel, plusieurs des politiques municipales y convergent. Sur ce mandat, deux délégations nouvelles complémentaires ont été créées, transition écologique et agriculture urbaine, orientations majeures du mandat. Par ailleurs, il existe également à Nanterre un collectif d'associations dénommé « Nanterre en transition » qui s'inscrit dans la lignée directe de ce mouvement.

SYLVIE BRASSENS Je déplore une quasi absence d'entretien des petits espaces verts de mon quartier (parking rue Victor-Hugo et embranchement des rues Rigault et Pongerville). J'ai interpellé une équipe de jardiniers d'un autre quartier qui est venue faire le nettoyage très rapidement et je les en ai remerciés. Que l'équipe responsable de nos rues soit plus vigilante et veille à une adaptation des plantations : les prairies fleuries ne sont belles qu'un mois par an. Les 11 autres mois c'est sale et triste ! Sans oublier les barrières en bois cassées depuis plus de 6 mois !

Votre signalement a été transmis à la direction des espaces verts. Si vous aviez d'autres motifs d'interpellation vous pouvez les solliciter directement à l'adresse mail suivante :

courrier.environnement@mairie-nanterre.fr

En cas de difficultés liées au traitement de vos demandes, vous pouvez également contacter la mission de quartier du Centre pour vous accompagner dans vos démarches

missiondequartier.centre@mairie-nanterre.fr

SYLVIE BONNET J'ai signalé à 2 reprises l'office municipal HLM pour une voiture ventouse sur le parking allant sur le parvis de la mairie depuis plusieurs années, et rien n'est fait non plus. Sur le même parking, le personnel de la mairie se gare sur notre parking privé, car j'ai trouvé une carte au sol que j'ai dû ramener au 7^e étage de la tour. Je vous remercie par avance de faire un rappel à tous les services de ne plus utiliser notre parking. Il serait souhaitable de faire mettre une barrière pour les locataires avec un accès pour les pompiers, police.

Le parking dont vous faites mention appartient effectivement à l'office municipal HLM, il est réservé aux locataires de l'immeuble. Suite à votre signalement, la voiture a été retirée. Aussi un rappel a été adressé aux agents municipaux leur demandant de ne pas utiliser ces places.

SYLVIE BONNET Il serait souhaitable de refaire des travaux sur le parvis de la mairie, car il y a plein de pierres détériorées et c'est très dangereux surtout quand il fait nuit. J'ai failli tomber.

Des travaux de réfection, répartis en 2 phases, devraient débuter courant mars. L'escalier qui mène du parvis au niveau -1 de l'hôtel de ville sera également intégré à ces travaux.

LOGEMENT/HABITAT

KHALED M. Debord, on attend toujours que la plateforme Échanger Habiter soit accessible, c'est une promesse, sur le site de la mairie c'est censé être opérationnel depuis novembre 2019, je ne comprends pas.

La plateforme Échanger Habiter est accessible via le site de la ville ou directement depuis l'adresse www.echangerhabiter.fr. Cette bourse d'échange de logements sociaux est mise en place en Île-de-France, pour répondre aux besoins de mobilité des résidents du parc social. Pour y accéder, votre bailleur doit avoir adhéré au dispositif. Les bailleurs adhérents au 1^{er} novembre 2019 : OPH de Nanterre, Logirep, ICF Habitat, France Habitation, RATP Habitat, Emmaüs Habitat, Antin Résidence.

Dans le cas contraire, c'est la procédure habituelle de mutation, propre à votre bailleur, qui s'applique.

SÉCURITÉ/INCIVILITÉ

CED À quand des trottoirs sécurisés sans scooters qui dévalent à fond ?

COLETTE Je partage totalement le sujet de la vitesse au centre-ville : aucun respect des limitations, des trottoirs et des piétons.

GONZALO Si on veut vivre en ville comme à la campagne... il vaut mieux aller à la campagne ! Le centre-ville doit être partagé et la ville doit veiller au respect des incivilités notamment des scooters de livraison. La rue des Venêts est À SENS UNIQUE et constamment remontée à contre sens par les scooters sur les trottoirs à grande vitesse. Il faudrait envisager une caméra « verbalisatrice » à hauteur de l'angle de la rue des Venêts et du boulevard du Levant.

SYLVIE BRASSENS Je me permets une seconde question. Je circule beaucoup à pied dans le centre, voire déjeune sur la place Gabriel-Péri en terrasse ce qui pourrait être très agréable. Mais le passage très fréquent des scooters sur cette place et sur les trottoirs de la rue Henri-Barbusse est extrêmement dangereux, ce qui est remonté à chaque réunion de quartier du centre et est remonté également par l'association des commerçants. Aucun aménagement n'a été réalisé (barrières ou autres) : ce gros problème trouvera-t-il enfin une solution sous ce nouveau mandat même si c'est techniquement compliqué ? Merci !

Des tests de vidéo-verbalisation ont été menés l'année dernière place de la boule, ils ont permis de sanctionner toute une série d'infractions. Il est prévu d'étendre cette expérimentation à d'autres secteurs, notamment sur le centre : place Gabriel-Péri qui a fait l'objet d'une installation de vidéo-protection l'année dernière. Concernant la rue des Venêts, comme pour d'autres rues éventuelles du centre, la ville doit étudier cette demande. Si le programme municipal prévoit effectivement l'installation de vidéos supplémentaires, la priorisation des lieux s'effectue en collaboration avec le commissariat, auquel les caméras sont reliées. La vidéo-verbalisation requiert une présence humaine dûment habilitée pour constater l'infraction. Autant d'éléments qui rentrent en compte dans la décision finale. Une nouvelle campagne de sensibilisation sera menée auprès des commerçants du centre-ville afin qu'ils rappellent à l'ensemble de leurs livreurs que le respect du code de la route est une consigne impérative.

AMÉNAGEMENT

Que va devenir le centre de santé actuel ? Un musée de l'histoire de Nanterre cela est-il envisageable ?

Le bâtiment principal a vocation à être conservé pour sa qualité architecturale, les autres seront démolis et contribueront ainsi à l'agrandissement du parc des Anciennes-Mairies. Une des pistes à l'étude est de le transformer en maison des associations et ainsi d'offrir une emprise plus centrale à une partie des associations logées dans la maison Sadi-Carnot. Concernant la suggestion d'y implanter un musée de l'histoire de Nanterre, la villa des Tourelles, qui se situe également dans le parc, accueille déjà la Société d'Histoire de Nanterre. **Vous pourrez la découvrir sur le site <http://histoire-nanterre.org/>**

QUESTION DE CATHERINE, DÉPOSÉE SUR LE RÉPONDEUR **Qui demande quels sont les projets qui concernent les pavillons inoccupés et terrains en friche sur la parcelle, comprise entre rue du 8 mai et rue de Courbevoie, en face de l'hôtel de ville ?**

Depuis plusieurs dizaines années, il existe sur ce secteur un emplacement réservé au profit de la ville, dans la perspective de construire un équipement scolaire pour répondre aux besoins du quartier.

La création de cet emplacement réservé a permis, dans le cadre de préemption, d'acquérir au fil du temps les terrains qui seraient nécessaires pour réaliser cette opération. Cette anticipation permettra à la ville de répondre aux futurs besoins scolaires. Ces évolutions attentivement observées sur le secteur ne nécessitent pas pour l'instant d'amorcer les études nécessaires à ce projet.

QUESTION DE PATRICE RAT, DÉPOSÉE SUR LE RÉPONDEUR, qui souhaite en tant qu'association d'habitants être mieux informé des projets immobiliers, et souhaite faire des propositions d'aménagements pour embellir la rue des Venêts.

Votre demande d'être davantage informé sur les projets immobiliers du secteur rejoint la volonté de la ville de systématiser à l'échelle du quartier, les processus d'informations concernant les projets immobiliers. Concernant vos propositions d'aménagements pour l'embellissement de la rue des Venêts, vous pouvez vous saisir des budgets participatifs pour déposer un projet qui sera instruit dans ce cadre. **Pour recevoir les actualités de votre quartier et/ou de la ville, vous pouvez également vous abonner à la newsletter Nanterre @ctu sur www.nanterre.fr.**

SOLIDARITÉ

QUESTION DE NICOLAS HUYGUES, DÉPOSÉE SUR LE RÉPONDEUR **Dans un contexte de crise sociale, la ville pourrait-elle envisager de mettre en place un système de chèques de soutien pour les personnes en difficultés et les dépenser exclusivement dans les commerces de Nanterre ?**

Le Centre communal d'action sociale délivre des chèques d'accompagnement personnalisé pour des achats de premières nécessités (alimentation, hygiène). Pour faire face à la crise, le volume d'aides individualisées représentait en 2020 un montant de 73 000 € soit une augmentation de l'enveloppe de 40 000 € par rapport à 2019. La ville via son CCAS soutient également les différents acteurs de l'aide alimentaire dont les restos du cœur, le secours populaire, l'épicerie solidaire avec la mise à disposition de locaux et un soutien financier.

Le Conseil de territoire a choisi, dès le 30 juin 2020, de participer pour un montant total de 1 026 720 € au fonds de résilience mis en place par la Région. Ce fonds permet d'octroyer aux entreprises du territoire des avances remboursables à taux zéro permettant de renforcer leur trésorerie et faire face à la crise actuelle. La ville de Nanterre contribue également à ce fonds et mène par ailleurs d'autres interventions permettant de soutenir les commerces de proximité en ce temps de crise, dont l'exonération des redevances d'occupation commerciales, les extensions de terrasses pour les restaurants, des remises partielles de loyers et bien d'autres actions.



**POUR RECEVOIR LES ACTUALITÉS DE VOTRE QUARTIER,
PENSEZ À VOUS INSCRIRE À LA NEWSLETTER SUR NANTERRE.FR**